

Politique alimentaire

CPE Pratt



Document à l'intention des parents utilisateurs des services et des membres du personnel du Centre de la petite enfance Pratt.

Document officiel adopté par le conseil d'administration

Le 26 mai 2022

Table des matières

INTRODUCTION	2
Mise en contexte.....	2
Objectifs général	2
Objectifs spécifiques	2
Fondements	2
RÔLES ET RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DE L'ALIMENTATION	3-4
Le personnel éducateur (rôle et responsabilités)	3
La responsable de l'alimentation (son rôle et responsabilités)	3-4
La direction (rôle et responsabilités)	4
Le conseil d'administration (rôle et responsabilités).....	4
Le parent	4
QUANTITÉ ET QUALITÉ NUTRITIVE	5-6
Choix et qualité des aliments	5
La quantité	5
Les breuvages.....	6
L'eau.....	6
Le lait.....	6
Autres	6
STRUCTURE ET FRÉQUENCE DES MENUS	6
La structure des menus	6
Structure	6
Le repas du midi	6
Les collations	6
L'ALIMENTATION EN POUPONNIÈRE	7
Les biberons	7
Pour manger en toute sécurité	7
LA GESTION DES ALLERGIES ALIMENTAIRE	8-9
Allergies et intolérances alimentaires	8-9
LA GESTION DES RESTRICTIONS ALIMENTAIRES	10-11
Les obligations légales	10
La Charte des droits et libertés de la personne	10
L'orientation du CPE	10-11
LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	11
Fêtes annuelles et événements spéciaux	11
LA PROVENANCE DES PRODUITS	12
La sécurité alimentaire	12
HYGIÈNE ET SALUBRITÉ	12
CONSERVATION ET ENTREPOSAGE	12
RÉFÉRENCES	13
LISTE DES ANNEXES ET FORMULAIRES	13



Mise en contexte

Offrant des services dans un environnement interculturel où une variété de croyances, de choix alimentaires, de visions et d'approches de l'alimentation se côtoient, il est important de préciser l'offre de service au niveau nutritionnel et diffuser efficacement au niveau de l'établissement les balises entourant celle-ci. Nous croyons enfin qu'il est essentiel de faire des choix respectant les nouvelles réalités nutritionnelles de même qu'exiger de notre personnel éducateur des interventions pédagogiques cohérentes.

L'alimentation est un besoin essentiel à la vie et va bien au-delà du simple fait de se nourrir. Elle touche toutes les dimensions du développement de l'enfant. Le CPE, dont la mission fondamentale vise à favoriser le développement global et harmonieux des enfants de 0 mois à 5 ans, doit non seulement répondre à leurs besoins physiologiques, mais aussi les guider dans l'apprentissage d'une saine alimentation et de bonnes habitudes de vie.

Le CPE reconnaît le parent comme premier éducateur de son enfant. Par conséquent, la collaboration avec le parent constitue un facteur déterminant qui contribue certainement à guider l'enfant vers des choix sains, à lui en faire prendre conscience et à le soutenir dans cette démarche, laquelle saura influencer positivement son avenir.

Objectif général

Par la présente, le CPE Pratt se donne pour mission d'informer sa clientèle de ses services alimentaires sains, équilibrés, de qualité et ce dans le respect du Guide alimentaire canadien. Cette politique deviendra donc un guide de référence ainsi qu'un instrument de contrôle et de diffusion propre au CPE PRATT.

Objectifs spécifiques

- **Fournir** un outil permettant l'encadrement de l'offre alimentaire du CPE de manière à respecter les fondements et principes nutritionnels essentiels à une bonne qualité de vie;
- **Définir**, en se basant sur les recommandations canadiennes en nutrition, les exigences qualitatives et quantitatives relatives à l'alimentation en CPE;
- **Uniformiser** les procédures préventives d'hygiène et de santé à l'égard de la pratique alimentaire;
- **Déterminer** les rôles et responsabilités des divers intervenants au CPE à l'égard de l'organisation et de la gestion du volet alimentation;
- **Promouvoir** l'action pédagogique et les attitudes positives qui favorisent l'apprentissage des saines habitudes alimentaires

Fondements

Cette politique s'appuie sur :

- La loi sur les services de gardes éducatifs à l'enfance et les règlements du Ministère de la Famille;
- Les recommandations du Guide alimentaire canadien, version mise à jour en janvier 2019;
- Les recommandations de Santé Canada, du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et du Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).





RÔLES ET RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DE L'ALIMENTATION

Le succès d'une politique alimentaire repose essentiellement sur l'implication des personnes. Toutes les personnes, dans chacun des champs d'emploi en CPE, sont interpellées. Toutes jouent un rôle fondamental et interrelié dans ce processus d'uniformisation des pratiques en alimentation. En effet, l'uniformisation, la mise en place, l'application au quotidien, le suivi et enfin la pérennité de la politique alimentaire requièrent

une participation et une appropriation de la part de tous les acteurs concernés.

Le personnel éducatif

Rôle

Le personnel éducatif porte la responsabilité globale de l'enfant, puisqu'il lui est confié en premier lieu. Il constitue le premier intervenant en lien direct avec l'enfant et le parent. Il joue un rôle prédéterminant, à commencer par celui de modèle, puisqu'au-delà de la présentation des aliments, une attitude positive, une ouverture d'esprit et le maintien d'une ambiance agréable autour de la table influenceront grandement de façon positive l'enfant dans son apprentissage de saines habitudes alimentaires. De plus, en développant des activités interactives qui favorisent la découverte de bons aliments, il contribue à faire de la saine alimentation une expérience enrichissante et positive au quotidien.

Responsabilités

- Prend les précautions nécessaires lors de la manipulation des aliments pour assurer la sécurité alimentaire, autant en ce qui concerne les allergies que les intolérances;
- Respecte les règles d'hygiène lors de la manipulation des aliments;
- N'utilise à aucune occasion les aliments en guise de récompense ou de punitions en encore comme poids de négociation. Le dessert, lorsqu'il figure au menu, complète

le repas et est donc toujours offert à l'enfant;

- Ne consomme pas un repas différent en présence des enfants;
- Profite des occasions de formation qui lui sont offertes en matière d'alimentation et est actif dans sa recherche d'information sur la nutrition et les aliments afin d'enrichir les discussions et les activités;
- Communique et collabore avec la responsable de l'alimentation relativement aux besoins alimentaires des enfants;
- Participe aux échanges, aux travaux de réflexion et de consultation sur la dimension alimentaire des services offerts;



La responsable de l'alimentation

Rôle

La responsable de l'alimentation est le premier répondant de la présente politique alimentaire et le centre de l'offre alimentaire. Elle prépare les repas et les collations selon les quantités recommandées en ayant le souci de la variété, de la qualité nutritive, du bon goût et de l'apparence. Elle assure la sécurité alimentaire en tout temps par le respect des règles d'hygiène, de salubrité, de conservation et d'entreposage des aliments et en offrant la nourriture adéquate aux enfants présentant des allergies ou des intolérances alimentaires. Enfin, elle agit à titre de personne de référence en ce qui concerne les questions générales portant sur l'alimentation de la part du personnel. Elle peut être appelée à répondre aux questions alimentaires générales des parents et des enfants. Elle dirige les parents vers la direction pour toute question spécifique liée à leur enfant.

Responsabilités

- Propose des menus qui respectent le Guide alimentaire canadien;
- S'assure que tous les aliments servis soient conformes aux exigences quantitatives et qualitatives décrites dans cette politique et qu'ils soient préparés et distribués selon les règles sanitaires établies;
- Communique et collabore avec le personnel éducateur relativement aux besoins alimentaires des enfants;
- Cuisine des aliments dans une variété intéressante;
- S'assure que les aliments servis aux enfants souffrant d'allergies alimentaires soient exempts de toute contamination allergène;
- S'assure de respecter les exigences relatives à l'hygiène, l'entretien, la conservation et l'entreposage des aliments telles que décrites dans cette politique;
- Élabore des présentations colorées et appétissantes;
- Applique des méthodes de travail qui favorisent une bonne utilisation des ressources financières consenties;
- Élabore, rédige et affiche le menu afin d'en informer le personnel, la direction et la clientèle;
- Soutient le personnel éducateur dans l'élaboration et la réalisation d'activités culinaires sécuritaires;
- Affiche le menu et avise lorsqu'un changement survient;
- Conseille ou informe le personnel sur des questions liées à l'alimentation.

La direction

Rôle

La direction assure la planification, le contrôle, la coordination et la mobilisation à l'égard de l'implantation, de l'application et de la pérennité de la politique alimentaire. Le rôle de la direction représente donc le point d'ancrage de l'organisation alimentaire et le lien entre tous les intervenants.

Responsabilités

- S'assure que le personnel éducateur et la responsable de l'alimentation disposent des outils, des ressources et du temps nécessaires pour effectuer les tâches relatives aux orientations de cette politique, cela dans les limites du budget disponible;
- S'assure de transmettre au personnel, s'il y a lieu, les informations relatives aux besoins alimentaires spécifiques de chaque enfant;
- Encourage, par des moyens concrets, la responsable de l'alimentation à participer à de la formation continue ou à des ateliers portant sur l'alimentation et les soutient dans leurs démarches de recherche d'information sur le sujet;
- S'assure, au besoin, de faire valider les menus par une ressource professionnelle qualifiée en nutrition;
- Met en place, au besoin, des mécanismes qui favoriseront le suivi et la pérennité de la politique alimentaire (rencontres décisionnelles avec la responsable de l'alimentation, réunions d'équipe avec les éducatrices et la responsable de l'alimentation, etc.).

Le conseil d'administration

Rôle

Le conseil d'administration définit les orientations et les objectifs du service alimentaire et statue sur l'adoption d'une politique alimentaire.



Responsabilités

- Place la qualité de l'alimentation au cœur des préoccupations lors de ses choix d'orientations et de ses prises de décisions;
- Appuie les démarches et les initiatives de la direction qui visent la promotion de saines habitudes alimentaires, cela dans les limites du budget disponible.

Le parent

- Prend connaissance des menus et s'il y a lieu, informe la direction des besoins alimentaires d'ordres médicaux spécifiques de son enfant;
- S'assure d'effectuer les suivis lorsque des changements surviennent en matière d'intolérances ou d'allergies alimentaires en apportant un **papier médical valide sur les restrictions alimentaires en faisant remplir par le médecin, l'annexe 2 s'intitulant : « certificat médical : réactions alimentaires » formulaire fourni par le CPE au parent.**
- Remplir les différentes annexes tel que : formulaire d'autorisation parentale pour l'administration des médicaments (annexe 3) et le formulaire de consentement (annexe 4).



La qualité

Mis à part les exclusions de cette politique à l'égard des fêtes annuelles ainsi que des événements spéciaux, le CPE offrira chaque jour une alimentation composée d'aliments faisant partie du Guide alimentaire canadien. Par cette initiative, le CPE souhaite promouvoir auprès des enfants et de familles l'importance de manger sainement sur une base quotidienne.

Choix et qualité des aliments

Nous souhaitons que les enfants puissent découvrir une grande variété d'aliments afin qu'ils développent

leurs goûts mais aussi leur curiosité. Nous privilégions une cuisine comportant peu de sucre ajouté en intégrant des lipides de qualité (bons gras), comme le recommande le Guide alimentaire canadien.

L'utilisation de sel est modérée dans les recettes et il n'est jamais ajouté dans l'assiette. Les épices, les fines herbes, les vinaigrettes et trempettes maison rehaussent la valeur nutritive et la saveur des mets. Nous n'utilisons aucun succédané de sucre ou aliment qui en contient.

Enfin, il est pour nous important de varier les formes d'apports en protéines; d'autres sources de protéines que la viande sont intégrées au menu tels que le poisson, les légumineuses, les œufs, le tofu et la protéine végétale texturée. Lorsqu'un repas végétarien est servi, une source de vitamine C l'accompagne afin de maximiser l'absorption du fer, indispensable à la croissance de l'enfant.



Pour maximiser la consommation de légumes, ceux-ci sont intégrés dans différentes recettes tel que : muffins, biscuits, humus et trempettes. Des fruits frais sont offerts tous les jours lors de la collation du matin. Des fruits secs, frais, congelés ou en conserve peuvent aussi être intégrés dans les mets préparés et présentés au dîner ou à la collation de l'après-midi. De plus, les produits céréaliers sont inclus au menu tous les jours et représentent au moins la moitié des portions offertes.



La quantité

Un enfant présent au CPE pour une journée complète consomme entre la moitié et les deux tiers de ses besoins nutritionnels quotidiens. Le CPE évalue le nombre et la taille des portions selon le Guide alimentaire canadien. Cependant, comme chaque enfant est unique, il reste le mieux placé pour déterminer les quantités d'aliments dont il a besoin. Apprendre à reconnaître son appétit et sa satiété est un objectif primordial d'une saine alimentation. L'acquisition de cette compétence est donc valorisée et encouragée tout au long de son séjour en petite enfance.

La taille des portions et la quantité d'aliments dont les enfants du CPE ont besoin a fait l'objet de recherche et de recommandations de la part d'une nutritionniste membre de l'OPDQ. Les le Guide alimentaire canadien. Vous canadien, des tableaux faisant état des chaque groupe alimentaire la portion à portions supplémentaires seront servies à membres du personnel ont la quantité de nourriture nécessaire à



Les breuvages

L'eau

L'eau est offerte à volonté tout au long de la journée. L'eau est donc proposée à différents moments tel que : les collations, les repas, les jeux intérieurs et extérieurs et à la demande de l'enfant. De l'eau est accessible dans les cours extérieures et une bouteille d'eau réutilisable disponibles en tout temps est fournis à tous les enfants.



Le lait

Le lait est un aliment de choix. Il est offert tous les jours à tous les enfants au moment des 2 collations et du déjeuner (si l'enfant déjeune au CPE).

Les autres breuvages

Les jus de légumes font partis du menu.



© Can Stock Photo

L'élaboration des menus représente un exercice crucial sous plusieurs aspects. Toutes les composantes (plat principal, entrée, dessert, collation) sont conçues de manière à s'équilibrer entre elles sur une base quotidienne et hebdomadaire. De plus, puisque l'enfant a un petit estomac, ses besoins nutritifs sont comblés au cours de la journée par des collations offertes au bon moment; elles viennent compléter et varier l'apport d'éléments nutritifs du repas. Le dessert, lorsqu'il figure au menu, est considéré comme un complément au repas, au même titre que l'entrée. Le dessert n'est jamais présenté comme une récompense.

Structure

Le menu comportera trois cycles, soit un cycle automne, septembre à décembre, soit un cycle hiver, janvier à avril et un cycle printemps-été, de mai à août. Chaque cycle couvrira 4 semaines, ce qui signifie qu'un plat sera de retour au menu au minimum toutes les quatre semaines, et sera souvent apprêté ou cuit différemment selon la saison. Ainsi, un plat servi chaud l'hiver pourra être servi froid en été en vue de faire un pique-nique à l'extérieur. Cette fréquence permettra aux enfants de reconnaître certains plats et de compter sur des repères temporels tout en permettant une grande variété de menus. Des menus thématiques seront élaborés tout au long de l'année et harmonisés aux thèmes pédagogiques du CPE.



Le repas du midi

Le repas du midi est composé d'un plat principal, d'un accompagnement, d'un dessert et de l'eau. Afin d'apporter une source suffisante et variée en protéines, le menu du midi comporte indifféremment : viande ou volaille, poisson, tofu, légumineuses et/ou œufs.

Les collations

Une collation saine contribue à combler les besoins nutritifs des enfants. Une bonne collation, servie au moins deux heures avant le repas, vient compléter le repas précédent et non remplacer le suivant.

- Deux collations nutritives sont servies quotidiennement à chaque enfant;
- Les collations en après-midi sont composées d'au moins deux des trois groupes recommandés par le Guide alimentaire canadien ;
- Le choix des collations tient compte du moment de la journée.

L'ALIMENTATION EN POUPONNIÈRE

Dès 6 mois et ce jusqu'à 1 an votre enfant intègre de jours en jours de nouveaux aliments.

Selon le guide "*Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans : guide pratique pour les mères et les pères*", à 12 mois, votre enfant a maintenant un menu très varié, qui comprends presque tous les aliments consommés par votre famille.



Le CPE Pratt ne peut assumer la responsabilité de l'intégration des aliments chez votre enfant. Pour l'enfant de 12 mois **et moins** qui n'aurait pas intégré tous les aliments figurant sur la liste des ingrédients de notre menu (voir Annexe 1), les parents devront apporter le repas de leur enfant à tous les jours (les 2 collations et le dîner) jusqu'à ce que l'enfant ait intégré tous les aliments qui figurent sur la liste. Une fois tous les aliments intégrés et une copie de l'annexe 1 signée, nous pourrions offrir à l'enfant les 2 collations et le dîner inscrit sur notre menu. Nous sommes conscients que certains délais peuvent survenir lors de l'intégration d'aliments, donc pour les enfants de 12 mois **et plus**, nous vous proposons un délai de 30 jours supplémentaire afin de compléter l'intégration des tous les aliments et signer la copie de l'annexe 1 avant ses 13 mois. Afin de respecter la transition entre les différentes textures des aliments, la consistance des mets sera adaptée à votre enfant. L'objectif est de progresser, de sorte que, vers l'âge de 1 an, votre bébé puisse manger des aliments présentés dans des textures variées.

Les biberons



L'utilisation du biberon est réservée exclusivement aux enfants fréquentant la pouponnière et le parent est responsable d'apporter les biberons et la préparation de lait maternisé et/ou maternel au CPE (Notez que le lait 3.25 est fourni par le CPE). Pendant la première année de vie, le lait prend une place importante au menu de votre bébé. Nous ajusterons l'horaire et le nombre de boires à celui de votre enfant. Vers l'âge de 1 an, votre enfant pourra adopter un horaire plus régulier pour les repas (déjeuner, dîner), et les collations entre les repas. Nous encourageons l'autonomie de chacun des enfants en organisant l'environnement pour faciliter l'apprentissage de l'alimentation.

Lors des collations, votre enfant sera invité à boire au verre et à utiliser les ustensiles. Vers 17 mois si votre enfant prend toujours un biberon, nous vous invitons à tranquillement réduire son utilisation au CPE afin que votre enfant s'habitue graduellement à sa transition vers le monde des plus grands.

Pour manger en toute sécurité

Lors des moments de repas et de collations, le personnel du CPE Pratt s'assure que les enfants mangent en toute sécurité. Pour ce faire, certaines mesures sont mises en place par notre équipe :

- L'enfant doit manger bien assis à la table, sur sa chaise et un adulte assure sa surveillance en tout temps;
- Le personnel éducateur sensibilise et apprend à l'enfant à manger lentement et à bien mastiquer les aliments avant de les avaler;
- Les enfants ne sont pas autorisés à se lever avec des aliments dans la bouche;
- La texture et la grosseur des morceaux d'aliments sont adaptés selon le groupe d'âge;
 - Les légumes crus durs (carotte, céleri, brocolis et chou fleur) ne sont pas servis avant l'âge de 4 ans;
 - Les fruits séchés (raisins secs, canneberges et dattes) sont permis lorsqu'ils sont cuits (muffins, biscuits);
 - Les raisins frais et les cerises fraîches ne font, en aucun temps, partis de notre menu;
 - Le personnel éducateur prend toujours l'enfant dans ses bras pour lui offrir le biberon.



LA GESTION DES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Le nombre croissant d'allergies alimentaires et d'intolérances chez notre jeune clientèle nécessite que certaines règles et procédures soient mises en application et respectées.

Allergies et intolérances alimentaires

- Il est de la responsabilité du parent d'informer la direction du CPE, si son enfant souffre d'une allergie alimentaire ou d'une intolérance. Voici les différences entre chacune :
- Une allergie alimentaire se manifeste par une réaction allergique qui se déclenche lorsque le système immunitaire développe une hypersensibilité à une substance généralement inoffensive. C'est le corps qui produit alors des anticorps qui entraînent une réaction désagréable, voire dangereuse.
- Une intolérance alimentaire se manifeste au niveau du système gastro-intestinal ou selon une recommandation médicale préventive liée à une raison de santé.

Pour prévenir de manière optimale les risques de réaction, la direction applique avec rigueur la procédure élaborée par le Regroupement des CPE de la Montérégie intitulée : « [Protocole et procédures – allergie et intolérances alimentaires en service de garde](#) » [« Casse-noisette »](#).

Les enfants souffrant d'allergie et/ou d'intolérance, tel que définit précédemment, reçoivent un repas répondant aux critères indiqués par le corps médical. Ce repas est équilibré et respecte la présente politique alimentaire. Cependant, afin d'éviter les risques liés aux allergies et aux intolérances, il est interdit de consommer des aliments au CPE provenant de l'extérieur et apporté par le parent.

Lors de l'inscription ou de l'apparition d'une allergie ou d'une intolérance alimentaire, le parent doit :

- Aviser la direction et transmettre les informations sur l'allergie et l'intolérance de l'enfant;
- Fournir les médicaments d'urgence, ainsi que la prescription relative à l'administration de ce médicament signée par un membre du Collège des médecins (les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette du médicament prescrit font foi de l'autorisation du médecin);
- Fournir, dans le cas de mesures préventives pour les enfants à risque, la prescription préventive écrite et signée par un professionnel de la santé;
- Transmettre et faire un suivi rigoureux à la direction de tout changement concernant l'allergie ou l'intolérance;
- Signer le formulaire de consentement permettant au CPE de communiquer avec le professionnel de la santé ayant signé le certificat médical; (Annexe 4)
- Signer l'autorisation écrite afin de permettre au personnel du CPE d'administrer l'auto-injecteur en cas de besoin ou tout autres médicaments reliés à l'allergie; (Annexe 3)
- Signer l'autorisation écrite (formulaire de consentement) afin de permettre au CPE de mettre en évidence les fiches d'identification dans les locaux, de même que dans la cuisine; (Annexe 4)
- Annuellement renouveler sa prescription confirmant l'intolérance ou la prévention alimentaire.



La direction s'assure :

- Que le dossier de l'enfant contienne toutes les informations et autorisations nécessaires; que les mises à jour y soient effectuées et reportées sur les fiches d'identification présentes dans les différents locaux;
- Que l'information sur les mises à jour soit transmise à la responsable de l'alimentation ainsi qu'aux membres du personnel appelés à travailler auprès des enfants, y compris les remplaçantes;
- Que tout le personnel incluant les remplaçantes possède les connaissances relatives aux allergies;
- Que les informations et les publications récentes disponibles sur le sujet soient remises au personnel.
- Que tous les formulaires et annexes nécessaires soient remplis et valides.

Le personnel éducateur :

- Veille à ce que l'enfant présentant une ou des allergènes ne soit pas en contact avec les matières allergènes et s'assure que l'enfant mange à part, sur une table.
- Assure une communication efficace et une bonne collaboration avec la responsable de l'alimentation afin de prévenir tout risque d'erreur à l'égard des allergies et des intolérances;
- S'assure d'expliquer l'allergie ou l'intolérance aux autres enfants de son groupe dans le but de le sensibiliser, en prenant soin que l'enfant allergique ne soit pas étiqueté;
- Voit à ce que le lavage de la bouche et des mains après le repas soit respecté;
- S'assure que les vêtements souillés de nourriture soient remplacés;
- Apprend aux enfants à ne pas échanger; les ustensiles, la vaisselle ou les aliments. Dans de tel cas, peu importe s'il y a présence ou non d'allergie ou d'intolérance, les objets ou les aliments sont retirés et remplacés;
- S'assure de bien nettoyer les tables et de retirer toute trace d'aliments sur le sol et sur les chaises après le repas;



- Manipule avec attention les repas destinés aux enfants présentant des allergies afin d'éviter toute contamination avec les autres aliments;
- Prend soin de vérifier s'il y a présence d'allergies ou d'intolérances avant d'utiliser des aliments pour le bricolage;
- Assure une vigilance accrue lors d'activités spéciales ou de sorties et se tient prêt à intervenir au besoin;
- Informe systématiquement toute personne qui assure son remplacement ou une assistance auprès de son groupe, qu'il s'agisse d'un membre du personnel ou d'un bénévole, de la présence d'enfants ayant une allergie ou une intolérance;
 - Range les médicaments d'urgence dans un endroit déterminé dans le local de l'enfant et cela rapidement accessible, et ce, en tout temps. Noter que les autres médicaments, comme les antihistaminiques. Ne sont pas considérés comme des médicaments d'urgence et doivent donc être rangés sous clé;
- Apporte les médicaments d'urgence lors des sorties.

La responsable de l'alimentation :

- Offre des repas sécuritaires aux enfants présentant des allergies ou des intolérances alimentaires;
- Lors de la préparation des repas, adapte ses méthodes de travail pour exclure tout risque de contamination de la nourriture destinées aux

- enfants pour lesquels certains aliments représentent un danger;
- Utilise des moyens efficaces pour isoler les repas destinés à ces enfants lors du transport vers les locaux;
- Communique efficacement et collabore avec le personnel éducateur afin de prévenir toute possibilité d'exposition des enfants allergies ou présentant une intolérance alimentaire aux aliments à risque;
- S'assure que ses connaissances en matière d'allergies et d'intolérances alimentaires soient à jour.



LA GESTION DES RESTRICTIONS ALIMENTAIRES



Les obligations légales

Veillez prendre note que le CPE Pratt est d'une neutralité absolue en ce qui concerne les croyances religieuses. Les politiques, procédures et comportements attendus de nos représentants, en tout temps, privilégient l'intérêt supérieur des enfants ainsi que leur santé, sécurité, développement harmonieux et bien-être global.

Tout d'abord, il est nécessaire de préciser les obligations des CPE découlant de leur loi constitutive et des règlements d'application. En vertu de cette loi, le CPE a l'obligation d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qu'il reçoit. Les articles 110 et 111 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance se lisent comme suit :

Article 110. Le prestataire de services de garde doit, lorsqu'il fournit aux enfants des repas et des collations, s'assurer qu'ils sont conformes au Guide alimentaire canadien pour manger sainement ou toute autre édition ultérieure de ce guide pouvant être publiée par Santé Canada.

Article 111. Le prestataire de services de garde doit suivre les directives écrites du parent quant aux repas et collations à fournir à son enfant si celui-ci est astreint à une diète spéciale prescrite par un membre du Collège des médecins du Québec.

La charte des droits et libertés de la personne

Les CPE doivent également respecter la Charte des droits et libertés de la personne et donc éviter toute forme de discrimination. À ce sujet, l'article 10 de la Charte se lit comme suit :

Article 10. Toutes personnes a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.



L'orientation du CPE

Le CPE convient que le parent a le droit d'assurer l'éducation de son enfant conformément à ses croyances culturelles et religieuses. Ce droit s'exerce dans le respect des droits et libertés de l'enfant. L'intérêt supérieur de l'enfant est pris en considération de façon primordiale.

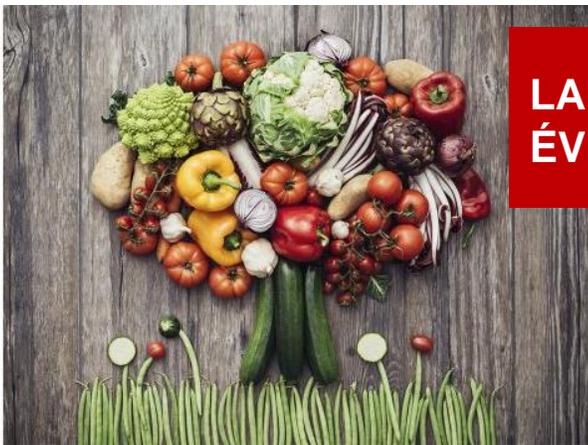


Par conséquent, le CPE s'engage à :

- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants dont il a la garde;
- Fournir aux enfants des repas et des collations qui sont équilibrés et conformes au Guide alimentaire canadien;
- Offrir dans la mesure du possible un repas de remplacement et/ou un remplacement de protéine afin de respecter les croyances religieuses des familles et de les accommoder (sans contrainte excessive pour le CPE).



Notez que le CPE ne remplace aucun aliment pour des motifs de philosophie alimentaires. De plus, notez que le CPE n'accepte en aucun temps, que le parent apporte un repas, un aliment ou un ingrédient de remplacement. Cela, afin d'éliminer les dangers liés à la présence potentielle d'ingrédients allergènes qui pourraient se retrouver au CPE. Comme, il est impossible d'identifier avec certitude ces ingrédients, l'intégrité physique des enfants souffrant d'allergies ou d'intolérances alimentaires pourrait être compromise.



LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX



Fêtes annuelles et événements spéciaux

Pour leur caractère unique et exceptionnel, les fêtes comme l'Halloween, Noël, la Saint-Valentin ou autres, les événements spéciaux tels qu'un spectacle de fin d'année, une inauguration ou une sortie à l'extérieur, font l'objet d'exclusion. Bien que les repas et collations servis lors de ces journées ou activités spéciales doivent respecter les orientations de la présente politique, c'est-à-

dire mettre l'accent sur des aliments comportant une valeur nutritive élevée, il se peut que des aliments de plus faible valeur nutritive s'ajoutent au menu de façon modérée lors de ces occasions spéciales. Les anniversaires de naissance sont des moments importants dans la vie des enfants. C'est pourquoi le CPE tient à les souligner. Néanmoins, fête et plaisir ne sont pas nécessairement synonyme de sucre et de gras.

Anniversaires

- pour souligner les anniversaires des enfants, le centre valorise davantage les accessoires qui entourent la fête que les aliments servis. Par exemple, bien qu'un petit gâteau soit prévu, on mettra plutôt l'accent sur la chanson et le chapeau pour l'enfant fêté;
- pour des raisons de sécurité liées aux allergies alimentaires et d'équité entre les enfants, aucun gâteau ou autre dessert d'anniversaire provenant de l'extérieur (c'est-à-dire qui n'a pas été préparé au CPE) ne sera accepté;
- Le CPE fait préparer par la responsable de l'alimentation, un petit gâteau lors de l'anniversaire de chaque enfant. Le petit gâteau est servi uniquement à l'enfant fêté.



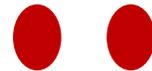
LA PROVENANCE DES PRODUITS

- Le CPE s'approvisionne chez des marchands autorisés qui peuvent garantir la provenance de l'aliment et qui sont en mesure d'informer leurs clients sur les conditions dans lesquelles l'aliment a été cultivé et a été conservé;
- Le CPE privilégie, dans la mesure du possible, les produits régionaux et locaux.



La sécurité alimentaire

- Le CPE n'utilise pas de lait cru ni de jus de fruits non pasteurisé;
- Le CPE n'accepte aucune conserve maison, aucun mets préparé maison ou de confections artisanale;
- Le CPE n'accepte aucun produit de la chasse ou de la pêche récréative;
- Les aliments qui présentent une apparence douteuse ou un emballage endommagé sont jetés ou retournés au marchand;
- Le CPE est inscrit sur la liste d'envoi de l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin de recevoir les rappels d'aliments et alertes à l'allergie (www.inspection.gc.ca);
- Lorsqu'un avis est émis concernant un aliment, la direction transmet l'information à la responsable de l'alimentation qui vérifie sa présence dans l'inventaire et le retire le cas échéant.



HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

Dans la vie de tous les jours, et malgré des règles d'hygiène de base, le jeune enfant est exposé à différents types de bactéries ou de virus en raison de la proximité

avec les autres à travers les jeux et les objets partagés. Cette réalité contribue sans aucun doute à la consolidation et au renforcement du système immunitaire. Toutefois, parce que ce système immunitaire est en plein développement, il fait partie de la population dite vulnérable, sensible à certaines bactéries potentiellement dangereuses, dont quelques-unes sont

associées à la salubrité alimentaire. Des moyens de prévention et des méthodes de travail adéquates sont prévus par la MAPAQ. Ce chapitre énumère les principales mesures recommandées à cet effet. La direction générale s'assure que la responsable de l'alimentation embauché a suivi et réussi la formation en Hygiène et salubrité des aliments (manipulation des aliments) requise par la MAPAQ, depuis le mois de décembre 2009. De plus, au moins un membre de l'équipe de direction doit avoir suivi et réussi la formation en Hygiène et salubrité des aliments.



La conservation et l'entreposage des aliments sont essentiels pour s'assurer de leur fraîcheur et de leur comestibilité. À ce sujet, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Partenariat canadien pour la salubrité des aliments et le ministère de

l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dictent des règles très claires. Que ce soit au réfrigérateur, au congélateur ou sur une tablette à la température de la pièce, tous les aliments sont entreposés de manière à ce que la rotation d'utilisation soit assurée : l'aliment le plus récent est placé au fond.

CONSERVATION ET ENTREPOSAGE



RÉFÉRENCES

Cette politique a été élaborée en grande partie en référence aux documents : Politique Alimentaires à l'intention des centres de la petite enfance et autres services de garde éducatifs. (ARPEL) et Protocole et procédures : allergies et intolérances alimentaires en service de garde, le casse-noisette.



BIBLIOGRAPHIE

Guide alimentaire pour enfant d'âge préscolaire, CHU Ste-Justine
À table en famille, Marie Breton, Isabelle Émond, Flammarion, 2006
SANTÉ CANADA. Bien manger avec le guide alimentaire, Ressource à l'Intention des éducateurs et communicateurs, Ottawa, Publications Santé Canada, 2000, 50 p.
Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans. Édition 2017 (INSPQ) 280 p.
MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. La santé des enfants...en service de garde éducatifs, Publications du Québec, 2000 288 p. (Collection petite enfance)
MINISTÈRE DE LA FAMILLE, Gazelle et potiron. CADRE DE RÉFÉRENCE Pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance, 2017/2022.
GOUVERNEMENT DU CANADA, Guide alimentaire Canadien, 22 janvier 2019.

SOURCES ÉLECTRONIQUES



www.nospetitsmangeurs.org
www.inspq.qc.ca/mieuxvivre/, Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans. Édition 2017
loi et règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance
www.mfa.gouv.qc.ca/ministère/lois-et-règlements/service-a-l-enfance/
association québécoise des allergies alimentaires : l'anaphylaxie
www.aaqcqc.ca/allergies/lanaphylaxie.asp

LISTE DES ANNEXES ET FORMULAIRES

- Annexe 1 Liste des aliments contenus dans les menus du CPE Pratt
- Annexe 2 Certificat médical : Réactions alimentaires (formulaire à remplir par le médecin)
- Annexe 3 Formulaire autorisation parentale pour l'administration de médicaments
- Annexe 4 Formulaire de consentement
- Annexe 5 Rappel aux parents d'enfants allergiques

Bon appétit !!



Liste des aliments contenus dans les menus du CPE Pratt

Produits Céréaliers	<ul style="list-style-type: none"> • Avoine • Blé • Couscous • Gruau 	<ul style="list-style-type: none"> • Millet • Orge • Quinoa • Riz 	<ul style="list-style-type: none"> • Son • Soya 	
Légumes	<ul style="list-style-type: none"> • Asperge • Asperge • Artichaut • Aubergine • Avocat • Betterave • Brocoli • Carotte • Céleri 	<ul style="list-style-type: none"> • Champignon • Chou • Chou-fleur • Concombre • Courge • Courgette • Épinard 	<ul style="list-style-type: none"> • Haricot jaune • Haricot Vert • Maïs • Navet • Oignon • Panais • Patate douce 	<ul style="list-style-type: none"> • Poivron • Poireau • Pois vert • Pomme de terre • Salade • Tomate • Radis
Fruits	<ul style="list-style-type: none"> • Abricot • Ananas • Banane • Bleuet • Cantaloup • Canneberge • Cerise sans noyau 	<ul style="list-style-type: none"> • Clémentine • Datte • Fraise • Framboise • Fruit de la passion • Mangue • Melon 	<ul style="list-style-type: none"> • Mûre • Nectarine • Noix de coco • Orange • Papaye • Pêche • Poire 	<ul style="list-style-type: none"> • Pomme • Pomme grenade • Prune • Kiwi
Viande, poissons et substituts	<ul style="list-style-type: none"> • Bœuf • Dinde • Œuf • Poulet • Porc 	<ul style="list-style-type: none"> • Aiglefin • Merlu • Plie (sole) • Saumon • Thon • Tilapia 	<ul style="list-style-type: none"> • Fève germée • Haricot rouge • Haricot noir • Haricot blanc • Lentille 	<ul style="list-style-type: none"> • Pois chiche • Tofu • Fèves édamames
Produits laitiers et autres	<ul style="list-style-type: none"> • Fromage • Lait de vache 3.25% • Yogourt 	<ul style="list-style-type: none"> • Yogourt glacé • Crème glacée • Margarine 	<ul style="list-style-type: none"> • Beurre • Mélasse • Sirop d'érable 	<ul style="list-style-type: none"> • Pavot • Sésame

J'autorise le CPE Pratt à donner à _____ tous les aliments se retrouvant sur cette liste.

(Nom de l'enfant)

Signature du parent : _____ Date : _____



550-560 rue Adoncour,
Longueuil, QC, J4G 2V1
(450) 442-1922

Formulaire à remplir par le Médecin

Nom de l'enfant : _____

S.V.P. Cocher : → Allergie(s) Intolérance(s) Prévention(s)

Aliment(s) : _____ _____ _____ _____	Réaction(s) :
Médicament(s) : _____ _____ _____	Réaction(s) :
Environnement : _____ _____ _____	Réaction(s) :

Traitement(s) :

Mesure(s) préventive(s) : _____

Médication traitement quotidien : _____

Mesures à prendre dans les cas de réactions graves : _____

Circonstance particulière (veuillez préciser) : _____

Une trousse d'injection d'adrénaline est-elle requise ? Oui _____ Non _____

Signature du médecin : _____ Tel : _____

de pratique : _____

Date : _____



550-560 rue Adoncour,
Longueuil, QC, J4G 2V1
(450) 442-1922

FORMULAIRE D'AUTORISATION PARENTALE POUR L'ADMINISTRATION D'UN MÉDICAMENT



Autorisation parentale pour l'administration d'un médicament

Nom du prestataire de service de garde : **Centre de la petite enfance Pratt**

Nom du parent : _____

Nom de l'enfant : _____

Nom du médicament : _____

Instructions relatives

À l'administration du médicament (ex. heure) : _____

Durée de l'autorisation : du : _____ au _____

Signature du parent : _____ date de signature : _____



550-560 rue Adoncour,
Longueuil, QC, J4G 2V1
(450) 442-1922

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Renseignements confidentiels

Nom de l'enfant : _____

Je consens à ce que le Centre de la Petite Enfance Pratt communique avec le professionnel de la santé qui a signé le certificat médical (*Annexe 2*).

J'autorise le Centre de la Petite Enfance Pratt à divulguer certains renseignements confidentiels concernant mon enfant tel que : *nom de l'enfant, son allergie ou intolérance ou prévention alimentaire et la médication requise.*

Des moyens visuels, tels que les fiches d'identification, doivent être utilisés pour s'assurer que tous les intervenants puissent facilement les consulter. J'autorise donc le Centre de la Petite Enfance Pratt à diffuser la photo de mon enfant à l'intérieur du service de garde :

- à la cuisine
- dans le local de l'enfant
- à tout autre endroit que le service de garde jugera opportun

Ces consentements sont valides jusqu'à la fin de fréquentation de mon enfant au Centre de la Petite Enfance Pratt.

Je déclare que tous les renseignements fournis concernant mon enfant et son (ses) allergie(s), son (ses) intolérances, sa (ses) prévention alimentaire sont, autant que je sache, exacts et complets, et je m'engage à informer par écrit le Centre de la Petite Enfance Pratt de tout changement à l'état de santé de mon enfant.

Signature du parent : _____

Date : _____



550-560 rue Adoncour,
Longueuil, QC, J4G 2V1
(450) 442-1922

Rappel

Mise à jour, Allergies / Intolérances / Préventions

Nom de l'enfant : _____

Pour l'enfant qui souffre d'allergies alimentaires

Nous sommes à mettre à jour les informations relatives aux allergies. Nous constatons que dans le dossier de votre enfant :

Nous vous demandons de nous l'apporter d'ici le : _____

Pour l'enfant qui souffre d'intolérances et/ou Préventions alimentaires

Le dernier certificat médical relatif à l'intolérance et/ou prévention alimentaire de votre enfant date du : _____ Nous aurions donc besoin d'un nouveau certificat médical qui confirme que l'état de santé de votre enfant est inchangé.

Merci de nous faire parvenir le nouveau certificat médical avant le : _____

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous en faire part.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Date : _____

Membre de la direction